



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 28 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mil vingt et un, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Bérénice AMOURETTE, Annick BEURAIN, Patrick BOULIER, Antoine BRUMENT (de la question n°1 à la n°22), Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO (hormis la question n°9), Yoann COLLIN (à partir de la question n°8), Marie-Laure DELAHAYE, Luc DESMAREST, René DESPREZ, Isabelle DUBUFRESNIL, Marie-Laure DUFOUR (à partir de la question n°8), Maryline FOURNIER, Dominique GARCONNET, François GARRAUD, André GAUTIER (à partir de la question n°10), Pascale GUILBERT, Laurent HAMELIN, Brigitte HAMONIC, Nicolas LANGLOIS (à partir de la question n°22), Daniel LEFEVRE, Laëticia LEGRAND, Christophe LOUCHEL, Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Dominique PATRIX, Annie PIMONT, Isabelle POULAIN, Patricia RIDEL, Stéphanie ROBY, Guy SENECALE, Véronique SENECALE, Imelda VANDECANDELAERE et Frédéric WEISZ.

Absents : Antoine BRUMENT (à partir de la question n°23, donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Frédéric CANTO (à la question n°9), Emmanuelle CARU-CHARRETON (donne procuration à Joël MENARD), Yoann COLLIN (de la question n°1 à la n°7), Olivier DE CONIHOUT, Jean-Henri DUFILS (donne procuration à Dominique PATRIX), Marie-Laure DUFOUR (de la question n°1 à la n°7), André GAUTIER (de la question n°1 à la n°9), Jean-Claude GROUT (donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Sébastien JUMEL (donne procuration à Luc DESMAREST), Sarah KHEDIMALLAH (donne procuration à Laëticia LEGRAND), Nicolas LANGLOIS (de la question n°1 à la n° 21, donne procuration à François GARRAUD), François LEFEBVRE (donne procuration à Patricia RIDEL), Annie OUVRY (donne procuration à André GAUTIER à partir de la question n°10), Nathalie PARESY (donne procuration à Marie-Luce BUICHE).

Secrétaire de séance : Luc DESMAREST.

- **Monsieur Luc DESMAREST a été désigné secrétaire de séance,**
- **Le compte-rendu des décisions a été approuvé à l'unanimité,**
- **Le procès-verbal du Conseil communautaire du 22 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité,**
- **Ordre du jour :**

INSTANCES

- **28-09-21/01 – Conseil d'Administration de LOGEAL IMMOBILIERE – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime – Rapporteur M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

M. François LEFEBVRE a été élu, à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Brigitte HAMONIC et M. Christophe LOUCHEL n'ayant pas pris part au vote), représentant de Dieppe-Maritime au Conseil d'Administration de LOGEAL IMMOBILIERE.

- **28-09-21/02 – Syndicat Mixte pour la Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime – Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

M. Nicolas LANGLOIS, M. Sébastien JUMEL, M. Dominique PATRIX et M. Olivier DE CONIHOUT ont été élus, à l'unanimité, représentants de Dieppe-Maritime pour siéger au sein du Syndicat pour la Promotion de l'Activité Transmanche.

- **28-09-21/03 – Conseil d'administration de la Régie dieppoise des activités portuaires – Désignation du représentant suppléant de Dieppe-Maritime – Monsieur le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

M. François GARRAUD a été élu, à l'unanimité, représentant de Dieppe-Maritime au Conseil d'Administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires.

- **28-09-21/04 – Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département (SDAASP) de la Seine-Maritime 2018-2024 – Mme Imelda VANDECANDELAERE**

Il a été approuvé, à l'unanimité, les termes de la convention cadre de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Département de la Seine-Maritime et Monsieur le Président a été autorisé à signer ladite convention.

AMENAGEMENT – Rapporteur : M. le Président

- **28-09-21/05 – Programme d'Action Foncière (PAF) de Dieppe-Maritime**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de valider le nouveau Programme d'Action Foncière de Dieppe-Maritime avec l'EPFN a été validé à l'unanimité,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ce nouveau contrat avec l'EPFN,
- d'acter le plan de financement validé par la Commission Permanente de la Région, au titre du fonds friches, pour mener à bien les études techniques préalables à la réhabilitation du bâtiment 136 sur la friche Regma,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'EPFN, avec une participation de Dieppe-Maritime attendue à hauteur de 17 500 € HT, soit 25% du coût total HT.

- **28-09-21/06 – Eurochannel III – Diagnostic d'archéologie préventive**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'acter le lancement du diagnostic d'archéologie préventive sur le périmètre d'Eurochannel III avec une intervention de l'INRAP,
- d'acter le paiement de la redevance à l'Etat, pour un montant estimé de 181 770,26 €, dont les crédits sont prévus au budget principal 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président en charge de l'Habitat à signer tout document à intervenir relatif à ce diagnostic d'archéologie préventive, et notamment la convention à intervenir avec l'INRAP.

CULTURE – Rapporteur : M. Guy SENEAL

- **28-09-21/07 – Dispositif Enseignements Artistiques à l'Ecole (EAE) – Remboursement de Dieppe-Maritime à la Communauté de Communes Falaises du Talou**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'accorder un dédommagement à la Communauté de Communes Falaises du Talou pour la participation des enfants de la Commune d'Ancourt au dispositif Enseignements Artistiques à l'Ecole *via* une convention de participation financière,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document afférent,
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour l'année considérée

- **28-09-21/08 – Enseignements artistiques – Modification du règlement intérieur de l'Ecole de musique Francis Poulenc**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'approuver l'actualisation du règlement intérieur de l'école de musique Francis Poulenc et dit que le nouveau règlement rentrera en vigueur sitôt que cette délibération sera rendue exécutoire.

EAU/ASSAINISSEMENT – Rapporteur : Mme Annie PIMONT

- **28-09-21/09 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2020**

Il a été pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement relatif à l'exercice 2020.

- **28-09-21/10 – Contrat de Territoire Eau et Climat**

Il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable à la sollicitation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de participer à l'élaboration du Contrat de Territoire Eaux et Climat (CTEC) porté par le Syndicat de Bassin Versant de l'Arques, Il a été décidé, à l'unanimité, de s'engager dans la démarche d'élaboration du CTEC en vue de sa signature fin 2021.

- **28-09-21/11 – Convention de travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des berges de cours d'eau sur les cours d'eau du bassin versant de l'Arques avec le Syndicat du Bassin Versant de l'Arques**

Il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition du Syndicat de Bassin Versant de l'Arques pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus sur les berges de l'Arques de la parcelle pâturée cadastrée ZH 27.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention jointe à la délibération et la dépense a été inscrite au budget annexe de l'eau potable.

- **28-09-21/12 – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – RD75 Secteur du stade Jean Méréault – DIEPPE**

Il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable, situés sous la RD75 - secteur du stade Jean Méréault à Dieppe et Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

- **28-09-21/13 – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Rue Claude Fauvel – DIEPPE**

Il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, de la rue Claude Fauvel à Dieppe et Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

- **28-09-21/14 – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Rues Albert Lamotte et Joseph Branthomme – DIEPPE**

Il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, des rues Albert Lamotte et Joseph Branthomme à Dieppe et Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

- **28-09-21/15 – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement chemin de l'Etang – OFFRANVILLE**

Il a été émis, à l'unanimité, un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées, du lotissement situé chemin de l'Etang à Offranville et Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

- **28-09-21/16 – Extension du réseau d'assainissement sur la commune d'Arques-la-Bataille – Convention travaux relative à la réalisation des travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif en domaine privé**

Il a été décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Dieppe-Maritime à porter les travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif en domaine privé,
- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage type relative aux travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif en domaine privé,

- d'autoriser la Vice-Présidente en charge de l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et la GEMAPI, à signer la convention à intervenir avec chacun des propriétaires concernés,
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions les plus élevées possible pour la réalisation des travaux,
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget annexe de l'assainissement.

ENVIRONNEMENT – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **28-09-21/17 – Site Espace Naturel Sensible du Bois des Communes – Programme d'actions de gestion 2021**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'actions 2021 pour un montant prévisionnel total de 8 770 €, dont 5 262 € à charge pour Dieppe-Maritime,
- de solliciter la participation financière du Département de Seine-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Président à conventionner avec le CenN dans le cadre du partenariat 2021,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

TRANSPORTS – Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE

- **28-09-21/18 – Convention relative au reversement du produit Forfait post-stationnement (FPS) avec la ville de Dieppe pour les actions 2021 – Modification de la délibération du 29 septembre 2020**

Il a été décidé, à l'unanimité, de modifier la délibération n°41 du 29 septembre 2020 relative au reversement du produit Forfait post-stationnement (FPS) avec la ville de Dieppe afin d'affecter les recettes aux opérations précitées et Monsieur le Président a été autorisé à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes les conventions à intervenir.

POLITIQUES DURABLES – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **28-09-21/19 – Convention de partenariat avec Actif Insertion pour la mise en place d'un service de location de vélos pour la période estivale de 2021 – Modification de la délibération du 13 avril 2021**

Il a été décidé, à l'unanimité, de modifier la n°20 du 13 avril 2021 et d'inscrire la dépense relative à la convention de partenariat avec Actif Insertion pour la mise en place d'un service de location de vélos pour la période estivale de 2021, au budget annexe transport.

- **28-09-21/20 – Mise en œuvre de la démarche Cit'Ergie - validation du programme d'actions et demande de labélisation Cap Cit'Ergie**

Il a été approuvé le programme d'actions du dispositif Cit'Ergie de Dieppe-Maritime pour une mise en œuvre de 2021 à 2023 et Monsieur le Président a été autorisé à déposer auprès de l'ADEME une demande de labellisation Cap Cit'Ergie pour saisir la commission nationale CITERGIE qui se déroulera courant décembre 2021.

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **28-09-21/21 – Appel à Projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Normandie » et appel à projets « Déployer la tarification incitative en Normandie »**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 voix contre : Jean-Jacques BRUMENT), de répondre aux appels à projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Normandie » et « Déployer la tarification incitative (TI) en Normandie » et Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les documents à intervenir.

- **28-09-21/22 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Exonérations pour 2022**

Il a été approuvé, à l'unanimité, les exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2022, suivant les tableaux annexés à la délibération.

RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : M. le Président

- **28-09-21/23 – Modification du tableau des effectifs**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Maryline FOURNIER et M. André GAUTIER (et pour Mme Annie OUVRY) :

- de créer un poste d'attaché territorial dans le cadre de la promotion interne 2021,
- de créer un poste d'attaché principal pour occuper le poste de Directeur Financier actuellement vacant,
- de recruter d'un agent contractuel sur poste non permanent pour occuper le poste de Conseiller Numérique France Services.
- de renouveler le contrat du chargé de mission Fonds Européens dans les conditions décrites ci-dessus,
- de renouveler le contrat du chargé de mission Culture dans les conditions décrites ci-dessus,
- de recruter un agent contractuel sur un poste permanent pour occuper les fonctions de « Chargé d'opération habitat privé.

- **28-09-21/24 – Convention d'adhésion à la mission optionnelle mutualisée « Référent signalement » entre Dieppe-Maritime et le Centre de Gestion de Seine-Maritime (CDG76)**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer la convention d'adhésion à la mission optionnelle mutualisée « Référent signalement », à intervenir, avec le Centre de Gestion de Seine-Maritime, pour une durée de 4 ans.

FINANCES – Rapporteur : M. le Président

- **28-09-21/25 – Instauration de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Il a été décidé, à l'unanimité des suffrages exprimé (4 voix contre : Mme Maryline FOURNIER, M. André GAUTIER (et pour Mme A. OUVRY) et M. Laurent HAMELIN ; 5 abstentions : Mme Marie-Laure DELAHAYE (et pour M. Jean-Claude GROUT), Mme I. DUBUFRESNIL, Mme Marie-Laure DUFOUR et M. Dominique GARCONNET) d'instaurer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prévue à l'article 1530 bis du Code général des impôts à compter du 1^{er} janvier 2022,

Il a été dit que le produit de cette taxe sera arrêté avant le 15 avril 2022, pour l'année 2022.

- **28-09-21/26 – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Répartition du prélèvement pour 2021**

Il a été adopté, à l'unanimité, une répartition dérogatoire libre pour le prélèvement au titre de 2021 pour le FPIC.

- **28-09-21/27 – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Répartition du reversement pour 2021**

Il a été adopté, à l'unanimité, une répartition dérogatoire libre pour le reversement au titre de 2021 pour le FPIC.

- **28-09-21/28 – Attributions de compensation définitives aux communes pour 2021**

Le montant des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2021 a été fixé, à l'unanimité, à la somme totale de 6 939 779,98 €, dont le détail figure en annexe et il a été dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime.

• **28-09-21/29 – BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n° 2**

La décision modificative n° 2 au budget principal, en section de fonctionnement, a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. André GAUTIER (et pour Mme Annie OUVRY) comme suit :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
014	739211	R	Attributions de compensation	-214 664 €	
TOTAL CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS				-214 664 €	
65	657363	R	A caractère administratif	188 002 €	
65	657364	R	A caractère industriel et commercial	26 662 €	
TOTAL CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				214 664 €	
Total section de fonctionnement				0 €	0 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

• **28-09-21/30 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2021 – Décision modificative n° 1**

La décision modificative n° 1 au budget annexe de l'eau, en section d'investissement, a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. André GAUTIER (et pour Mme Annie OUVRY) comme suit :

Chapitre	Nature	Opération	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
21	21728	E020206	R	Autres terrains	8 000 €	
21	217531	E010131	R	Réseaux d'adduction d'eau	80 000 €	
21	217531	E020101	R	Réseaux d'adduction d'eau	- 30 000 €	
21	217561	E020207	R	Service de distribution d'eau	4 000 €	
21	217561	E020323	R	Service de distribution d'eau	10 500 €	
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles					72 500 €	
23	2317	E020301	R	Immobilisations reçues au titre de la mise à dispo.	- 62 000 €	
23	2317	E020323	R	Immobilisations reçues au titre de la mise à dispo.	- 10 500 €	
Total chapitre 23 – Immobilisations en cours					- 72 500 €	
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1					0 €	0 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- **28-09-21/31 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS 2021 – Décision modificative n° 1**

La décision modificative n° 1 au budget annexe des Transports, en section de fonctionnement, a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. André GAUTIER (et pour Mme Annie OUVRY) comme suit :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	R	Sous-traitance générale	51 850,00 €	
011	61528	R	Entretien réparations sur biens immobiliers - Autres	700,00 €	
011	6282	R	Frais de gardiennage	5 275,00 €	
011	6283	R	Frais de nettoyage des locaux	1 835,00 €	
011	6358	R	Autres droits	300,00 €	
Total chapitre 011 – Charges à caractère général				59 960,00 €	
65	65735	R	Groupements de collectivités	802,00 €	
65	658	R	Charges diverses de la gestion courante	5,00 €	
Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante				807,00 €	
67	6743	R	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	30 000,00 €	
67	6742	R	Subventions exceptionnelles d'équipement	-7 000,00 €	
Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles				23 000,00 €	
73	734	R	Versement de transport		100 000,00 €
Total chapitre 73 – Produits issus de la fiscalité					100 000,00 €
74	7474	R	Communes		-33 000,00 €
Total chapitre 74 – Subventions d'exploitation					-33 000,00 €
77	778	R	Autres produits exceptionnels		16 767,00 €
Total chapitre 77 – Produits exceptionnels					16 767,00 €
Total section de fonctionnement				83 767,00 €	83 767,00 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

• **28-09-21/32 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) 2021 – Décision modificative n° 2**

La décision modificative n° 2 au budget annexe ZAE, en section de fonctionnement, a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. André GAUTIER (et pour Mme Annie OUVRY) comme suit :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	60621	R	Combustibles	-2 000,00 €	
011	61521	R	Terrains	-6 455,00 €	
011	615228	R	Autres bâtiments	-6 100,00 €	
011	615232	R	Réseaux	-3 000,00 €	
011	6156	R	Maintenance	-2 500,00 €	
011	6226	R	Honoraires	-10 000,00 €	
011	6262	R	Frais de télécommunication	-2 000,00 €	
011	63512	R	Taxes foncières	41 950,00 €	
Total chapitre 011 – Charges à caractère général				9 895,00 €	
77	774	R	Subventions exceptionnelles		9 895,00 €
Total chapitre 77 – Produits exceptionnels					9 895,00 €
Total section de fonctionnement				9 895,00 €	9 895,00 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

• **28-09-21/33 – BUDGET CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL – Décision modificative n° 2**

La décision modificative n° 2 au budget annexe du Centre de Santé Intercommunal a été adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. André GAUTIER (et pour Mme Annie OUVRY), comme suit :

En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2184		Mobilier	-2 000,00 €	
21	2188		Autres immobilisations	-2 000,00 €	
021	021		Virement à la section de fonctionnement		-4 000,00 €
Total section d'investissement				-4 000,00 €	-4 000,00 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	60632	R	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	
011	6064	R	Fournitures administratives	5 000,00 €	
011	611	R	Contrats de prestations de services	-900,00 €	
011	6132	R	Locations immobilières	-1 320,00 €	
011	614	R	Charges locatives	12 000,00 €	
011	6156	R	Maintenance	-600,00 €	
011	6182	R	Documentation générale et technique	-300,00 €	
011	6226	R	Honoraires	-36 000,00 €	
011	6261	R	Frais d'affranchissement	-2 600,00 €	
011	6283	R	Frais de nettoyage des locaux	-3 000,00 €	
Total chapitre 011 – Charges à caractère général				-26 720,00 €	
012	64131	R	Rémunération non titulaires	-126 000,00 €	
Total chapitre 012 – Charges de personnel				-126 000,00 €	
65	651	R	Redevance pour concessions, brevets,..	5 722,00 €	
Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante				5 722,00 €	
70	7066	R	Redevances et droits des services à caractère social		-310 000,00 €
Total chapitre 70 – Ventes prod. fabr, Presta service, marchandises					-310 000,00 €
74	7478	R	Autres organismes		-29 000,00 €
Total chapitre 74 – Subventions d'exploitation					-29 000,00 €
75	7552	R	Prise en charge du déficit par le budget principal		188 002,00 €
Total chapitre 75 – Autres produits de gestion courante					188 002,00 €
023	023	O	Virement à la section d'investissement	-4 000,00 €	
Total chapitre 023 – Virement à la section d'investissement				-4 000,00 €	
Total section de fonctionnement				-150 998,00 €	-150 998,00 €

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

- **28-09-21/34 – BUDGET ZAE 2021 – Convention d’occupation précaire sur l’Hôtel d’entreprises n° 1 – Société Idéal Audio – Exonération de la redevance pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre : M. Yoann COLLIN ; 1 abstention : Mme Maryline FOURNIER), d’exonérer à titre exceptionnel la société Idéal Audio au titre de sa redevance d’occupation pour la période janvier à juin 2021, exonération chiffrée à 8 726,04 €.

COMMANDE PUBLIQUE – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **28-09-21/35 – Acquisition et livraison de véhicules d’occasion de collecte des déchets pour Dieppe-Maritime**

Monsieur le Président a été autorisé, à l’unanimité, à signer et exécuter tous les actes de gestion des marchés indiqués ci-dessous :

N°	Désignation des lots	Titulaire
1	Véhicule d’occasion équipé d’une benne de 19 tonnes à compaction pour la collecte des conteneurs individuels et collectifs en porte à porte	SAS BOM SERVICES AVENUE DE LA LIBERTE ZI TRANSMARCK 62730 MARCK SIRET : 433 599 032 00045

N°	Désignation des lots	Titulaire
2	Véhicule d’occasion de type châssis-cabine <3.5 tonnes avec équipement benne à ordures ménagères et lève-conteneurs	SAS BOM SERVICES AVENUE DE LA LIBERTE ZI TRANSMARCK 62730 MARCK SIRET : 433 599 032 00045

DIT que les dépenses seront imputées au budget des déchets ménagers et assimilés pour l’exercice 2021.

L’ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20H15.



Le Président,

Patrick BOULIER

Affiché le 05/10/2021